

16 déc 2011 -12:30

Appartient à [Conseil des ministres du 16 décembre 2011](#)

Observatoire des maladies chroniques

Nomination des présidents et membres des sections scientifique et consultative de l'Observatoire des maladies chroniques

Nomination des présidents et membres des sections scientifique et consultative de l'Observatoire des maladies chroniques

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Laurette Onkelinx, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêtés royaux portant nomination, pour quatre ans, des présidents et membres des sections scientifique et consultative de l'Observatoire des maladies chroniques, institué auprès du Service des soins de santé de l'INAMI.

La mise en place d'un observatoire est une mesure du programme "priorités aux malades chroniques" initié par la ministre de la Santé publique en septembre 2008. La priorité aux malades chroniques doit en effet s'inscrire dans le long terme. Cet observatoire aura pour mission de réfléchir de façon permanente et structurelle aux améliorations nécessaires des politiques publiques de lutte contre les maladies chroniques. Cette initiative répond à une demande commune des coupes représentatives de patients et des organismes assureurs.

L'Observatoire est composé de deux sections :

- Une section scientifique :

Elle est composée notamment de médecins spécialistes et généralistes représentant les 7 universités belges, de représentants des dispensateurs de soins, ou des organismes assureurs. Elle aura pour missions de décrire la prise en charge des soins de santé dispensés aux patients atteints d'une maladie chronique, d'évaluer la réglementation, d'élaborer des recommandations, propositions et avis.

- Une section consultative :

Elle est composée de représentants d'organisations d'associations de patients et des organismes assureurs. Elle aura pour missions d'évaluer les besoins des patients atteints de maladie chronique, de détecter les problèmes et points à améliorer dans la prise en charge des malades chroniques et de suivre l'évolution de la situation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>